PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE GODBOUT

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE GODBOUT, À LA SALLE GUY POITRAS, LE LUNDI 14 SEPTEMBRE 2026

Sont présent.e.s :

Guy Côté, maire	
Mme Marie-Noël Larocque, conseillère :	siège nº : 1
M. Eric Larocque, conseiller :	siège nº : 2
M. Réjean Sini, conseiller :	siège nº : 3
M. Alain Bachand, conseiller :	siège nº : 4
M. Rock Cormier, conseiller :	siège nº : 5
M. Réjean Vallée, conseiller :	siège nº : 6

Est également présente Mme Marie-Pier Larouche, greffière-trésorière.

Les membres du Conseil forment quorum.

Ouverture de la séance

Le maire constate le quorum et déclare la séance ouverte. Il est 19h01.

11 personnes sont présentes à la séance. La séance est enregistrée et diffusée sur la page Facebook officielle de la Municipalité de Godbout.

ORDRE DU JOUR

MUNICIPALITÉ DE
GODBOUT

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 24 AOÛT 2026

4. CONSEIL MUNICIPAL

5. INFORMATION ET DÉPÔT DE DOCUMENTS

6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

6.1. Liste des comptes payés et à payer

6.2. Appels de candidature – Agent.e de soutien administratif

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8. TRAVAUX PUBLICS ET VOIRIE

8.1. Octrois du contrat de déneigement et de déglaçage des chemins municipaux

9. HYGIÈNE DU MILIEU

10. LOISIRS, CULTURE, TOURISME ET VIE COMMUNAUTAIRE

10.1. Nomination des représentantes citoyennes au Comité des loisirs

10.2. Reconnaissance de la FADOQ de Godbout à titre d'OBNL reconnu

10.3. Club des campeurs du lac des monts Inc. – demande reconnaissance à titre d'OBNL

MUNICIPALITÉ DE GODBOUT

10.4. Acceptation de l'offre de services du CIOP de Godbout – Activité à la bibliothèque municipale

11. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ENVIRONNEMENT

11.1. Étude des besoins et de faisabilité des locaux municipaux – Octroi du mandat

12. VARIA

12.1. _____

12.2. _____

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

14. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

---

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

2026-09-01 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU

QUE l'ordre du jour soit adopté.

PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN SINI

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-09-02 3. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 24 AOÛT 2026

MUNICIPALITÉ DE GODBOUT

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont reçu copie et pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 24 août 2026 et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 24 août 2026 soit approuvé.

PROPOSÉ PAR ERIC LAROCQUE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. CONSEIL MUNICIPAL

Point du maire

- Rampe de mise à l'eau : Les travaux seront faits ce printemps pour l'aménagement des stationnements

- Pont : Le pont est construit mais il reste des ajustements. Les approches sont à corriger. Des gardes seront à mettre également.

- Éclairage de rue : Nous aurions 17 lumières à ajouter. Nous avons seulement reçu une seule soumission. Formulaire à remplir pour Hydro Québec.

- Patinoire : Réparation des bandes de la patinoire. Les portes seront faîtes dans les deux prochaines semaines. La peinture sera réalisée l'an prochain.

- Image de marque : Les affichages de bienvenue seront bientôt changés aux limites du territoire. Il y aura également une affiche indiquant Godbout avec une flèche.

- Écocentre : Nous aurons les plans préliminaires avec des coûts de Classe D. Les travaux sont prévus à l'été 2027.

- Sentier pédestre GDBT-PDM : Une subvention a été reçue et la firme conseil effectuera les travaux (marcher le terrain) avant la neige. L'étude de faisabilité arrivera avant la fin de l'année.

- Affichage des noms de rues : à venir

- Bureau d'information touristique : Fermé depuis hier. Notre achalandage a dépassé celui de Baie-Comeau cette année

- Mesures d'atténuation des risques liés au feu de forêt : Les travaux se termineront cette semaine. Les débris de bois seront brûlés à l'arrivée de la neige

5. INFORMATION ET DÉPÔT DE DOCUMENTS

Aucun document n'est déposé lors de la présente séance.

6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2026-09-03

6.1 Liste des comptes payés et à payer

CONSIDÉRANT QUE les listes des comptes payés et à payer ont été déposées pour approbation par les membres du conseil;

CONSIDÉRANT QUE la liste a été étudiée par les membres du conseil et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal confirme les crédits nécessaires disponibles aux fins d'effectuer les paiements.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU

MUNICIPALITÉ DE GODBOUT

D'approuver la liste des comptes payés au montant de 43 648,43 $ et d'autoriser le paiement des comptes à payer d'un montant de 17 655,13 $, pour une somme totale de 61 303,56 $.

PROPOSÉ PAR ALAIN BACHAND

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-09-04

6.2 APPELS DE CANDIDATURE – AGENT(E) DE SOUTIEN ADMINISTRATIF

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Godbout souhaite renforcer temporairement son équipe administrative afin de soutenir la direction générale et la direction générale adjointe dans la réalisation de différentes tâches administratives;

CONSIDÉRANT QUE les besoins identifiés concernent notamment la comptabilité, la réception, le greffe, l'archivage, les communications et les services aux citoyens;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite procéder à un appel de candidatures afin de pourvoir un poste temporaire à temps partiel d'agent(e) de soutien administratif – comptabilité, greffe et services aux citoyens;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal autorise la direction générale à procéder à un appel de candidatures afin de pourvoir le poste temporaire à temps partiel d'agent(e) de soutien administratif – comptabilité, greffe et services aux citoyens;

QUE le poste soit prévu à raison d'environ deux (2) jours par semaine, selon un horaire flexible établi en fonction des besoins de la Municipalité;

QUE la direction générale soit autorisée à diffuser l'offre d'emploi, à recevoir et analyser les candidatures et à procéder au processus de sélection;

QUE la recommandation d'embauche soit soumise au conseil municipal pour approbation à l'issue du processus de sélection.

PROPOSÉ PAR MARIE-NOËL LAROCQUE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8. TRAVAUX PUBLICS ET VOIRIE

2026-09-05 8.1 OCTROI DU CONTRAT DE DÉNEIGEMENT ET DE DÉGLAÇAGE DES CHEMINS MUNICIPAUX – 2026-2027

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Godbout a procédé à un appel d'offres public pour le contrat de déneigement et de déglaçage des chemins municipaux;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions reçues ont été ouvertes publiquement le 31 août 2026;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite retenir l'option A pour une durée d'un (1) an, soit pour la saison 2026-2027;

CONSIDÉRANT QUE 9085-5354 Québec inc., faisant affaire sous le nom de GP Déneigement, est le plus bas soumissionnaire pour cette option;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal octroie à 9085-5354 Québec inc. (GP Déneigement) le contrat de déneigement et de déglaçage des chemins municipaux pour la saison 2026-2027, au montant de 198 500 $, conformément aux documents d'appel d'offres et à la soumission déposée;

QUE l'année optionnelle 2027-2028 prévue à l'option A ne soit pas exercée par la présente résolution;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

PROPOSÉ PAR ERIC LAROCQUE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. HYGIÈNE DU MILIEU

10. LOISIRS, CULTURE, TOURISME ET VIE COMMUNAUTAIRE

10.1 NOMINATION DES REPRÉSENTANTES CITOYENNES AU COMITÉ DES LOISIRS

2026-09-06

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a créé le Comité des loisirs de Godbout et établi sa composition, laquelle prévoit notamment la participation de deux (2) citoyens;

CONSIDÉRANT QU'un appel à la population a été lancé afin de pourvoir ces sièges;

CONSIDÉRANT QUE Mme Mélanie Richard et Mme Audrey Beaulieu ont manifesté leur intérêt à s'impliquer au sein du Comité des loisirs;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

QUE Mme Mélanie Richard et Mme Audrey Beaulieu soient nommées à titre de représentantes citoyennes au sein du Comité des loisirs de Godbout;

QUE leur participation s'inscrive dans le mandat et les règles de fonctionnement établis pour le Comité des loisirs par la Municipalité.

PROPOSÉ PAR ROCK CORMIER

MUNICIPALITÉ DE GODBOUT

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.2 RECONNAISSANCE DE LA FADOQ DE GODBOUT À TITRE D'OBNL RECONNU

2026-09-07

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Godbout a adopté une Politique municipale de reconnaissance des organismes à but non lucratif (OBNL);

CONSIDÉRANT QUE la FADOQ de Godbout a présenté une demande de reconnaissance conformément à cette politique;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme contribue à la vie communautaire de Godbout en favorisant la participation sociale, les loisirs et le maintien d'un milieu de vie actif pour ses membres;

CONSIDÉRANT QUE la demande a été analysée favorablement par la direction générale au regard des critères prévus à la Politique municipale de reconnaissance des OBNL;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal reconnaisse officiellement la FADOQ de Godbout à titre d'OBNL reconnu par la Municipalité de Godbout, conformément à la Politique municipale de reconnaissance des OBNL;

QUE cette reconnaissance soit accordée pour une période de deux (2) ans, conformément à la politique municipale;

QUE l'organisme puisse bénéficier, pendant cette période et sous réserve du respect continu des conditions prévues à la politique, des avantages et formes de soutien accordés aux OBNL reconnus;

QUE le maintien de cette reconnaissance demeure conditionnel à la transmission annuelle des documents à jour exigés par la politique municipale.

PROPOSÉ PAR MARIE-NOËL LAROCQUE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MUNICIPALITÉ DE GODBOUT

10.3 CLUB DES CAMPEURS DU LAC DES MONTS INC. – DEMANDE DE RECONNAISSANCE À TITRE D'OBNL

2026-09-08

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Godbout a adopté, le 14 juillet 2025, une Politique municipale de reconnaissance des organismes à but non lucratif (OBNL);

CONSIDÉRANT QUE le Club des campeurs du Lac des Monts inc. a soumis une demande afin d'être reconnu à titre d'OBNL par la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la Politique prévoit qu'un organisme reconnu doit notamment poursuivre une mission d'intérêt communautaire, sociale, culturelle, sportive, touristique ou environnementale et satisfaire aux exigences administratives prévues à la Politique;

CONSIDÉRANT QUE les activités décrites dans la demande concernent principalement l'usage et l'entretien d'un site de camping et d'une plage au bénéfice d'un groupe restreint de campeurs privés;

CONSIDÉRANT QUE les renseignements fournis ne permettent pas de démontrer que les activités de l'organisme répondent suffisamment à une mission d'intérêt collectif correspondant aux critères de reconnaissance prévus à la Politique;

CONSIDÉRANT QUE la demande soumise est par ailleurs incomplète, notamment en raison de l'absence des documents requis par la Politique, dont les états financiers à jour et le rapport d'activités ou la description complète des activités locales;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal refuse la demande de reconnaissance du Club des campeurs du Lac des Monts inc. à titre d'OBNL reconnu par la Municipalité de Godbout;

QUE ce refus soit fondé sur le fait que la demande ne permet pas d'établir le respect de l'ensemble des critères prévus à la Politique

municipale de reconnaissance des OBNL et qu'elle ne comporte pas l'ensemble des documents requis;

QUE le Club des campeurs du Lac des Monts inc. puisse présenter une nouvelle demande ultérieurement s'il est en mesure de démontrer qu'il satisfait à l'ensemble des critères de la Politique et de fournir les documents requis.

PROPOSÉ PAR ALAIN BACHAND

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.4 ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICES DU CIOP DE GODBOUT – ACTIVITÉ À LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

2026-09-09

CONSIDÉRANT QUE la Bibliothèque municipale de Godbout souhaite offrir à la population une activité éducative portant sur les oiseaux de proie;

CONSIDÉRANT l'offre de services no 2026-11 reçue du Centre d'interprétation des oiseaux de proie de Godbout (CIOP) pour la tenue d'une conférence éducative destinée au grand public;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal accepte l'offre de services no 2026-11 du Centre d'interprétation des oiseaux de proie de Godbout, au montant de 160,00 $;

QUE la bibliothèque convienne de la date de l'activité avec le CIOP et effectue toute dépense et démarche nécessaire à sa réalisation;

QUE la dépense soit imputée au poste budgétaire approprié.

PROPOSÉ PAR RÉJEAN SINI

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MUNICIPALITÉ DE GODBOUT

11. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ENVIRONNEMENT

2026-09-10

11.1 ÉTUDE DES BESOINS ET DE FAISABILITÉ DES LOCAUX MUNICIPAUX – OCTROI DU MANDAT À STGM PLANIFICATION

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Godbout souhaite se doter d'une vision claire et durable quant à l'utilisation de ses bâtiments municipaux et communautaires afin de répondre adéquatement aux besoins actuels et futurs de la collectivité;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite notamment documenter les besoins de ses services municipaux et des organismes, évaluer le potentiel des bâtiments actuellement utilisés ainsi que celui de l'église et du presbytère et comparer différentes avenues d'intervention;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels déposée par STGM Planification, dossier S-26170 OS, datée du 11 août 2026, pour la réalisation d'une étude des besoins et d'une étude de faisabilité des locaux municipaux de Godbout;

CONSIDÉRANT QUE le mandat prévoit notamment l'analyse des besoins, l'analyse immobilière, l'évaluation de l'état de l'église et du presbytère, l'élaboration de quatre scénarios, une analyse comparative multicritère, une estimation des coûts de classe D ainsi que la production d'une étude finale;

CONSIDÉRANT QUE les honoraires forfaitaires proposés pour la réalisation du mandat s'élèvent à 68 790 $, plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal accepte l'offre de services professionnels de STGM Planification, dossier S-26170 OS, pour la réalisation de l'étude des besoins et de faisabilité des locaux municipaux de Godbout, pour un montant forfaitaire de 68 790 $, plus les taxes applicables;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité de Godbout, tout document nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

MUNICIPALITÉ DE GODBOUT

PROPOSÉ PAR RÉJEAN VALLÉE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. VARIA

12.1 Le comité des loisirs prépare l'halloween

- Activité de décoration de citrouille le 31 octobre à la salle Guy Poitras – Inscription préalable et concours de décoration de maison – Le comité fera le tour du village et donnera un prix à la maison gagnante (la plus décorée)

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

- Les gens se cachent derrière les toilettes chimiques pour faire leurs besoins. Un bâtiment sanitaire est en évaluation (demandes de subventions).

- Pont bravo ! Cependant, les blocs empêchent le passage. Le citoyen propose que les VTT puissent passer mais pas les voitures. On aimerait faire une ouverture officielle. On fait un pont. On aimerait que ce soit complété avant l'hiver. On veut remonter les approches.

- Est-ce qu'on peut espérer de l'enrochement bientôt. Mettre un affichage pour que les gens ne descendent pas devant la biblio-plage. Voir les règlements sur les VTT et la plage.

- STQ empierrement : Est-ce que le projet sera fait cette année ? L'an prochain.

MUNICIPALITÉ DE GODBOUT

- Plan aménagement et urbanisme : Presbytère et église à qui ça appartient ? Ces bâtiments appartiennent au clergé et nous sommes en contact avec eux.

2026-09-11 **14. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

IL EST PROPOSÉ PAR RÉJEAN SINI

DE lever la séance. Il est 20h04

_____	_____
Guy Côté	Marie-Pier Larouche
Maire de Godbout	Greffière-trésorière de Godbout

Je, Guy Côté, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 du Code municipal du Québec.

_____

Guy Côté
Maire de Godbout